Championnat Ligue 2025 BFC/LKGE J5 SOUCY









DOCUMENT N° 18

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) : PENALTY INFLICTED UPON THE COMPETITOR (NAME) :

NATIONALITÉ / NATIONALITY:

N°: No.: PILOTE: BENHAMZA Maya

Concerne la partie de la compétition Nationale - Super Manche Concerns the part of the competition :

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Pénalité de 3 secondes

MOTIF / REASON:

Pendant la procédure de départ lancé pour karts à prise directe avec ou sans embrayage, le Pilote a fait une sortie partielle du couloir (2 roues), constaté par le juge de fait au départ, confirmé. La Commission Sportive inflige au concurrent une sanction suivant l'article 2.20a et 2.20a K des Prescriptions Générales CIK-FIA 2025

Décision annoncée Decision announced

Date / Date: 15/06/2025

Heure / Time: 11:38

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

CLAUDE Patrick (BFC)

Membres du Collège / Members of the Panel:

DELCROIX Nathalie (NMD)

TELIER Mickael (GE)

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT COMPETITOR

Je soussigné :

I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :

Representing the Competitor: Nom du Concurrent / Competitor name

Certifie avoir reçu notification du document N° Certify that I have been notified of document No.

18

des Commissaires Sportifs de la Compétition by the Stewards of the Competition.

Date: Heure / Time: Signature: